



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/052 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS SPECIFIQUES
DESTINES AUX FORESTIERS SAPEURS**

**CHÌ APPROVA U RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESETIVU
NANTU À A COMPRA DI ATTRAZZI SPECIFICHI PA
I SPINGHJIFOCHI FURISTIERI**

REUNION DU 1 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, la commission permanente, convoquée le 24 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI,

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code forestier, livre II, titre 1^{er}, chapitre II,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des

compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, joint à la présente délibération, portant commande de matériels destinés aux forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse, et son plan de financement, par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM).

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 1 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA DI ATTRAZZI SPECIFICHI PA I SPINGHJIFOCHI
FURISTIERI**

**ACQUISITION DE MATERIELS SPECIFIQUES DESTINES
AUX FORESTIERS SAPEURS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse détient désormais une compétence essentielle en matière de prévention et de lutte contre les incendies qu'il convient de projeter sur un socle solide et pérenne.

A ce titre elle engage, sur tout le territoire insulaire, des moyens matériels et humains qui sont susceptibles d'être subventionnés, pour une fraction importante, aussi bien par le conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) que par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La participation de l'Etat (CFM) s'effectue à travers le ministère de l'agriculture, dans le cadre de la gestion durable de la forêt et le développement de la filière bois et le ministère de l'intérieur au titre de la prévention et de la gestion des risques. Quant à l'Europe, elle s'engage, par l'intermédiaire du FEADER, sur des opérations de sensibilisations environnementales (mesure 7.6.4) et de défense des forêts contre l'incendie (DFCI, mesure 8.3).

La prise en compte de ce cadre réglementaire conduit à la nécessité de formaliser une planification de nos investissements, dans le domaine de la prévention des incendies, après qu'une évaluation exhaustive de nos besoins a été effectuée, en prenant en compte les données de terrain formulées par nos personnels professionnels et leurs encadrants.

Les deux tableaux synoptiques qui vous sont présentés ci-après font apparaître, non seulement la nature précise des acquisitions envisagées, mais encore le détail chiffré du plan de financement qui leur est associé, sans oublier leur destination géographique une fois réceptionnées. L'un concerne le Cismonte, l'autre le Pumonti.

Ils sont complétés par un troisième tableau qui sert de cadre aux seules données chiffrées, exprimées en volume, ceci afin de mieux visualiser les sommes globales en mouvement pour chacune des entités concernées, Etat, Europe, Collectivité de Corse.

Pumonti (financement CFM et FEADER)

Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable déclarée éligible par la DPFM	Montant de la subvention CFM. Taux de subvention : 30 % ou 27,5 %	Montant de la subvention FEADER. Taux de subvention : 50 %	Autofinancement de la collectivité : 20 % ou 22,5 %	Destination géographique des matériels une fois réceptionnés
Acquisition de trois girobroyeurs à axe horizontal (27,5 %)	200 000 €	55 000 €	100 000 €	45 000 €	Groupes de Sotta, Gravona et Pitretu

Acquisition de trois véhicules pour tractoristes (30 %)	120 000 €	36 000 €	60 000 €	24 000 €	Groupes de Ciamanacce, Azzana et Piana
Acquisition de quatre véhicules de transport (27,5 %)	160 000 €	44 000 €	80 000 €	36 000 €	Groupes de Ciamanacce, Azzana et Piana
Acquisition d'un tracteur sur pneus (30 %)	279 200 €	83 760 €	139 600 €	55 840 €	Groupe de Sotta et Conca
Total	759 200 €	218 760 €	379 600 €	160 840 €	

Pumonti (financement CFM)

Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM. Taux de subvention : 80 %	Autofinancement de la collectivité : 20 %	Destination géographique des matériels une fois réceptionnés
Acquisition matériel de brûlage dirigé	9 000 €	7 200 €	1 800 €	Pumonti
Acquisition d'un véhicule spécialisé pour transport de personnel affecté aux opérations de brûlage dirigé	60 000 €	48 000 €	12 000 €	Pumonti
Total	69 000 €	55 200 €	13 800 €	

Cismonte (financement CFM et FEADER)					
Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM. Taux de subvention : 30 %	Montant de la subvention FEADER. Taux de subvention : 50 %	Autofinancement de la collectivité : 20 %	Destination géographique des matériels une fois réceptionnés
Acquisition d'un UNAC avec girobroyeur	260 000 €	78 000 €	130 000 €	52 000 €	Unité du Nebbiu
Acquisition d'un Reform Metrac	109 000 €	32 700 €	54 500 €	21 800 €	Unité du Centre 1
Acquisition d'un Pick-up 4x4 (double cabine) + Kit incendie	40 000 €	12 000 €	20 000 €	8 000 €	Unité du Fium'Orbu
Acquisition d'un Pick-up 4x4 (double cabine) + Kit incendie	40 000 €	12 000 €	20 000 €	8 000 €	Unité du Nebbiu
Acquisition d'un Pick-up 4x4 (double cabine) + Kit incendie	40 000 €	12 000 €	20 000 €	8 000 €	Unité du Capi Corsu
Total	489 000 €	146 700 €	244 500 €	97 800 €	

Cismonte (financement CFM)				
Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM. Taux de subvention : 80 %	Autofinancement de la collectivité : 20 %	Destination géographique des matériels une fois réceptionnés
Acquisition d'un véhicule logistique Brûlage dirigé	60 000 €	48 000 €	12 000 €	Cismonte
Acquisition matériel de brûlage dirigé	9 000 €	7 200 €	1 800 €	Cismonte
Total	69 000 €	55 200 €	13 800 €	

Plan de financement général				
	Montant global de la dépense subventionnable	Montant global de la subvention CFM	Montant global de la subvention FEADER	Autofinancement de la collectivité
Total Pumonti	828 200 €	273 960 €	379 600 €	174 640 €
Total Cismonte	558 000 €	201 900 €	244 500 €	111 600 €
Total général	1 386 200 €	475 860 €	624 100 €	283 960 €

Je vous propose, en conséquence, d'approuver, avec son plan de financement, ce projet global de commandes de matériels, sachant qu'il constitue la pièce normative indispensable pour obtenir les subventions souhaitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.